Modèle d'attestation de stage

Logo de l'orgetterfi'sQUHILA 6 villa Simon Dereure 91000 Evry • France Tél.: +33 (0)6 03 00 76 39 Sket 53887133600011

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : GUERFI SQUHILA
Adresse: 6, VIII2 Simon Deceuse, 91000 Ecry
Auresse
- 0.02.00.7.620
æ: 0603007639
Certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: DODDE Prénom: Cedrik
Né(e) le : 13 / 11 / 2000 Sexe : F ☐ M 🔯
Adresse: 10 AVENIUE MARC SANGNIER
91170 VIRY- CHATILLON
© 0615641467 Mél: jharold613@gmal.com
The control of the co
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option SISR SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
1715
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 21/06/2024 au 30/07/2021
Représentant une durée totale de <u>5 Semoures</u> nombre de semaines / de mois (rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été Fait à

gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

l'organisme d'accueil

GUERFI SOUHILA
6 villa Simon Dereure
91000 Evry • France
Tél.: +33 (0)6 03 00 76 39
Siret 53887133600011